

18



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 12 mars 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 12 mars 2008

10 h

Prière.

L'hon. V. Boudreau donne avis de motion 56 portant que, le mardi 18 mars 2008, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. (Motion budgétaire.)

La Chambre revient à l'appel du dépôt de projets de loi. Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Burke :

40, *Loi modifiant la Loi sur la communication du coût du crédit* ;

41, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Harrison, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 13 mars 2008 : deuxième lecture des projets de loi 17 et 23.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est de passer à l'appel de la deuxième lecture des projets de loi 34, 35, 36, 26, 27, 30, 31 et 32, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2 et 4 puis en Comité des subsides pour continuer l'étude du budget de capital du ministère de l'Éducation.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry, appuyé par M. Alward, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

«le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant

deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois.»

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence du président de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il soutient qu'il est non parlementaire pour M. MacDonald de lui reprocher de débiter des grossièretés à son endroit et que ce reproche devrait être retiré. Le président suppléant de la Chambre déclare que le rappel au Règlement est bien fondé et demande que M. MacDonald se rétracte. Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil consultatif sur la condition de la femme pour 2006-2007	(3 mars 2008) ;
rapport annuel du Secrétariat des Affaires autochtones pour 2006-2007	(3 mars 2008) ;
<i>Bulletin 2008 de la situation des femmes au Nouveau-Brunswick</i>	(3 mars 2008).